



CONSEIL DES COMMISSAIRES

École des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin

Séance ordinaire du 21 novembre 2018 (19 heures)

– 4^e séance (première partie) –

Présences pour le 21 novembre 2018

PRÉSENTS : Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–Saint-
Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
Gyslène Dhormes, commissaire représentant le comité de
parents (EHDAA)
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)

ABSENTE : Mme Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de
parents

**Sont aussi
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mme Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Renée Gagnon, directrice adjointe du Service pédagogique
 - M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Krimo Azouaou, directeur adjoint au Service des ressources financières
Fritz Henri Fleurimé, coordonnateur par intérim, Audit interne
 - Mmes Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Karine Fournier, analyste au Service du secrétariat général
France Lafontaine, analyste au Service du secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information
- Est reçue :**
- Mme Sylvie Lenoir, Bureau du Vérificateur général du Québec

Le commissaire Jean-Denis Dufort est absent pour les discussions du point 14 a) (A-31-3624-A).

Une première pause est décrétée de 21 h 10 à 21 h 25.

Une deuxième pause est décrétée de 22 h 30 à 22 h 45.

Mme Sylvie Lenoir, directrice d'audit au Vérificateur général du Québec (VGQ), présente le rapport du vérificateur sur les états financiers de la CSDM au point 15. Le Conseil des commissaires prend acte de ce rapport.

Mot de la présidente

La présidente, Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Elle mentionne la tenue de la séance à l'école Des Cinq-Continents et invite la directrice, Mme Annie Benoit, à parler de son école. Mme Benoit salue les membres du Conseil et l'auditoire dans une variété de langues et présente ensuite son école. Elle parle notamment de la diversité de la population scolaire et de l'offre de services ainsi que du dynamisme que l'on retrouve à son école, tant dans les classes qu'au service de garde. Elle soulève également l'engagement des parents au sein des différents comités de l'école ainsi que la collaboration de nombreux partenaires communautaires. Elle aborde deux enjeux majeurs à l'école Des Cinq-Continents, soit la sécurité aux abords de l'école et le défi de communication avec les élèves et les parents à cause de la barrière linguistique. Elle conclue en mentionnant que son école offre un milieu éducatif accueillant, dynamique, sain et sécuritaire pour les élèves.

Mme Harel Bourdon remercie la directrice pour son accueil au lendemain de la journée mondiale de l'enfance. La présidente souligne également la semaine des professionnelles et des professionnels de l'éducation.

Assermentation des commissaires représentant le comité de parents

À la suite de l'élection au comité de parents le 30 octobre 2018, les commissaires représentant le comité de parents ont été élus. M^e Geneviève Laurin, la présidente Catherine Harel Bourdon et Robert Gendron, directeur général de la CSDM, procèdent à l'assermentation de Mmes Imane Allam, Linda Cazale et Guylène Dhormes. Mme Mélisandre Shanks étant absente, son assermentation aura lieu le 27 novembre prochain lors de la séance du comité exécutif de la CSDM.

Hommage aux élèves de l'école alternative Le Vitrail

Un hommage est rendu à 33 élèves de la 4^e à la 6^e année de l'école Le Vitrail qui ont participé à un projet de lutte contre la pollution. Sous la responsabilité d'Évelyne Perrault et de Bernard Morrow, enseignants de l'école, les élèves ont décidé d'agir sur la pollution par le plastique en mettant en œuvre quatre activités: le désemballage, la confection de sacs en tissus recyclés, les lunchs zéro déchet et la sensibilisation porte à porte dans le quartier de Rosemont-La-Petite-Patrie pour recueillir des signatures d'un engagement et d'une pétition pour diminuer l'utilisation du plastique. Le Conseil rend donc hommage aux élèves suivants : Éli Blain, Joah Brouillette-Glass, Sarai Dutil, Léon Duhamel, Maïté Glaude, Léon Lavoie, Jules Leborgne, Marin Matte, Salomé Matte et Emeric Rasmussen pour leur implication. Le Conseil rend aussi hommage aux enseignants responsables de ce projet et remercie la directrice de l'école Le Vitrail, Mme Geneviève Tremblay, pour sa contribution au projet.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter la rubrique suivante :

3- Nouvelles institutionnelles

- ajouter les articles suivants :

DG-06-217 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – synthèse des travaux et demande d'autorisation pour un exercice de participation citoyenne menant à une consultation sur la révision de l'offre de service au secondaire

A-31-3624-A Service des ressources financières – identification de sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le secteur Angus – avis d'appel d'intérêt 27-578S

A-34-3156 Service du secrétariat général – conclusion d'une entente de collaboration – Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc. – tournage de la série télévisuelle intitulée « 180 jours, saison II » à l'école secondaire Saint-Henri

- ajouter l'article suivant à la rubrique « Réception pouvoirs d'urgence... » :

g) DG-02-453 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Gabriel-Lalemant – année 2018-2019

La commissaire Violaine Cousineau propose l'ajout de trois propositions d'urgence : la première portant sur le fonctionnement du Bureau de la présidence, la deuxième portant sur la cooptation de deux nouveaux commissaires et la dernière, sur la modification des indices de défavorisation des écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Sur la proposition d'ajout de trois propositions d'urgence, la présidente Catherine Harel Bourdon demande le vote.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Gylène Dhormes, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent contre.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

La proposition de Violaine Cousineau est donc rejetée à la majorité par les commissaires présents.

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2018
- 3- Nouvelles institutionnelles
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-01-388 Direction générale– modifications à la *Directive visant à faciliter le signalement d'actes répréhensibles à l'égard de la CSDM* et nomination d'une deuxième responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles
- 8- DG-02-444 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 9- DG-02-445 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- 10- DG-02-446 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous
- 11- DG-02-447 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale
- 12- DG-05-171 Direction générale adjointe à la gestion de la planification financière et de l'efficacité opérationnelle – entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires de l'île de Montréal

- 13- DG-06-217 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – synthèse des travaux et demande d'autorisation pour un exercice de participation citoyenne menant à une consultation sur la révision de l'offre de service au secondaire
- 14- A-29-1904 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – choix de limite par réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) – année 2019
- 15- A-31-3600 Service des ressources financières – états financiers – exercice clos le 30 juin 2018
- 16- A-31-3624-A Service des ressources financières – identification de sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le secteur Angus – avis d'appel d'intérêt 27-578S
- 17- A-32-193 Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 2017-2018 et proposition d'utilisation de la mesure 50760 et autres mesures pour l'année 2018-2019
- 18- A-33-1277 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation du 6255, rue Boyer
- 19- A-33-1281 Service des ressources matérielles – école Bedford – démolition partielle pour agrandissement
- 20- A-33-1282 Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture de Montréal – signature d'un acte d'emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal et d'une lettre de résiliation partielle du bail permettant la construction de nouvelles serres au Jardin botanique
- 21- A-33-1284 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un bail entre la Commission scolaire de Montréal et Aéroports de Montréal pour les besoins de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal à Mirabel
- 22- A-33-1288 Service des ressources matérielles – 4635, Place Borden – signature d'un bail entre la Commission scolaire de Montréal et la Commission scolaire English Montréal
- 23- A-34-3151-B Service du secrétariat général – comités légaux et comités de travail – nominations de commissaires – 2018-2019

- 24- A-34-3152 Service du secrétariat général – comité de révision – composition des comités et nomination des membres
- 25- A-34-3153 Service du secrétariat général – demande d’autorisation pour entamer les démarches avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) en vue de modifier le support de conservation des documents relatifs aux instances décisionnelles
- 26- A-34-3154 Service du secrétariat général – révision du règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM – révision pour adoption
- 27- A-34-3156 Service du secrétariat général – conclusion d’une entente de collaboration – Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc. – tournage de la série télévisuelle intitulée « 180 jours, saison II » à l’école secondaire Saint-Henri
- 28- PÉ-AVIS-40 Protectrice de l’élève – avis de la protectrice concernant un élève de la formation générale des jeunes – année scolaire 2018-2019
- 29- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) DG-02-448 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Alphonse-Desjardins – année 2018-2019
 - b) DG-02-449 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Pascal-Baylon – année 2018-2019
 - c) DG-02-450 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Sainte-Bibiane – année 2018-2019
 - d) DG-02-451 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Sainte-Bernadette-Soubirous – année 2018-2019

- e) DG-02-452 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Notre-Dame-du-Foyer – année 2018-2019
 - f) DG-02-453 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Gabriel-Lalemant – année 2018-2019
 - g) A-29-1903 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – nomination au poste de coordination du Bureau des services conseil en assiduité au travail
 - h) A-33-1289 Service des ressources matérielles – ajout d'un projet dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2018-2019
- 30- Information :
- a) A-33-1290 Service des ressources matérielles – liste des écoles ayant eu des projets de réfection de cour
 - b) A-33-1291 Service des ressources matérielles – projet d'une nouvelle école Irénée-Lussier – accompagnement de la CSDM par la Société québécoise des infrastructures (SQI)
 - c) INF-781 Webdiffusion des séances du Conseil des commissaires : statistiques de consultation
 - d) INF-784 Appel à candidatures – Commissaires scolaires cooptés à la CSDM
- 31- Proposition des commissaires
- a) CC-M-288-A Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – composition du comité exécutif et nomination des membres
 - b) CC-I-89 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin visant à permettre à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires d'intervenir lors de la période de questions du public
 - c) CC-M-291 Proposition d'urgence des commissaires Diane Beaudet et Stéphanie Bellenger-Heng pour une gestion écoresponsable des déchets des écoles et pour la promotion des « lunchs zéro déchet »

- d) CC-I-90 Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau visant à demander un état de situation concernant l'intention manifestée par le Conseil des commissaires de mettre fin aux « services de garde à deux vitesses »
- e) CC-M-292 Proposition d'urgence de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng en faveur d'un programme universel de saine alimentation scolaire et de développement durable
- f) CC-I-91 Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau visant à demander un état de situation concernant l'intention manifestée par le Conseil des commissaires de mettre fin aux « services de garde à deux vitesses »
- g) CC-I-92 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin sur le suivi de la proposition CC-I-49 concernant la nécessité de développer un protocole en cas de remplacements à répétition dans des classes de la CSDM
- h) CC-I-93 Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'élaboration des projets éducatifs

32- Période réservée aux commissaires

33- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2018

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2018, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 octobre 2018.

3. Nouvelles institutionnelles

- a) Lancement du cadre de référence des services d'orientation professionnelle à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

MM. Rémi Gaulin, vice-président du Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM) et Gérald Gauthier, directeur du Service à l'élève de la CSDM, présentent le cadre de référence des services d'orientation professionnelle à la CSDM, outil destiné aux conseillers d'orientation de la CSDM et conçu en vue de redéfinir leur rôle face aux défis et aux enjeux actuels. MM. Gauthier et Gaulin félicitent et remercient le comité de travail qui a contribué à l'élaboration du document, soit les conseillères et conseillers d'orientation suivants : Mme Guylaine Bolduc de l'école Eulalie-Durocher, M. Christian Ross, de l'école de la Lancée et répondant pour la formation générale des jeunes, M. Guy Tessier, de l'école Sophie Barat, Mme Hélène Yergeau, de l'école Eulalie-Durocher, ainsi que M. Marc Brisson, du centre St-Paul et M. Stéphan Michiels, des SARCA, tous deux répondants pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Sont remerciés également tous les conseillers d'orientation de la CSDM qui ont collaboré à ce cadre de référence.

Aussi, pour leur participation au comité de validation, des remerciements sont offerts aux membres suivants : M. Louis Bienvenue, directeur d'unité nouvellement retraité, Pierre Chartrand, coordonnateur au Bureau des services éducatifs complémentaires ainsi que MM. Gérald Gauthier et Rémi Gaulin.

La présidente, Catherine Harel Bourdon, remercie les membres des comités qui ont permis la réalisation de ce cadre de référence et les félicite pour ce travail de collaboration.

4. Période réservée au public :

- a) Appui au cadre de référence des services d'orientation professionnelle à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Mme Martine Lacharité, directrice générale de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec, souhaite offrir son appui au cadre de référence des services d'orientation professionnelle à la CSDM. Elle mentionne saluer l'initiative de la CSDM d'ainsi reconnaître l'expertise des conseillères et conseillers en orientation et recommande chaudement la mise en application du cadre de référence.

La présidente remercie Mme Lacharité pour son intervention.

b) Salle de concert à Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements dans le dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault. Il remercie également l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal, particulièrement M. Serge Gauthier, directeur, et Mme Danielle Goyette, directrice adjointe, pour avoir permis une collaboration en vue de travailler à l'entretien des lutrins et des boîtiers pour les instruments de musique de l'école Joseph-François-Perrault.

La présidente remercie M. Fitzsimmons pour ses démarches auprès du premier ministre Justin Trudeau. Elle relate les démarches en cours avec divers partenaires dont la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et annonce qu'une rencontre est prévue sous peu avec M. Sylvain Ouellet, conseiller de la Ville du district de François-Perrault pour aborder ce dossier.

c) Mouvement Debout pour l'école!

MM. Constantin Fortier et Fikry Ryzk, membres du collectif citoyen Debout pour l'école! informent le Conseil de l'existence du collectif et de son mandat visant à défendre une école publique équitable et de qualité pour tous. Les intervenants déposent une pétition adressée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin que soient mises en place diverses mesures pour améliorer les conditions dans lesquelles évoluent les membres du personnel des écoles, le tout pour mieux assurer la qualité des apprentissages des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. MM. Fortier et Ryzk soulèvent cette question : *Les mesures proposées dans la pétition Debout pour l'école! sont essentielles pour que l'école québécoise soit à la hauteur des idéaux d'une éducation équitable et de qualité pour tous. Est-ce que le Conseil des commissaires est prêt, après lecture et analyse, à appuyer les mesures proposées par le collectif Debout pour l'école !?*

La présidente remercie les intervenants et précise que les commissaires Diane Beaudet et Violaine Cousineau ont participé à une activité du collectif en août dernier. Elle mentionne qu'une résolution à ce sujet est prévue à l'ordre du jour de la séance et qu'une analyse de la proposition est nécessaire avant que le Conseil se prononce sur la question. Elle précise qu'il faudra analyser la demande du collectif à la lumière des règlements et du code d'éthique en vigueur à la CSDM, et mentionne que le Conseil est conscient de certains des éléments soulevés, dont l'importance de la mixité sociale et des besoins importants des élèves et des milieux. Finalement, elle s'engage à répondre officiellement à la question soumise et remercie les intervenants pour leur présentation.

5. Période réservée aux audiences

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Avis de proposition des commissaires

La commissaire Chantal Jorg déposera une proposition sur les indices de défavorisation dans les écoles.

La commissaire Violaine Cousineau déposera une proposition visant à modifier les règles d'admission qui donnent lieu à une désinscription des élèves qui s'absentent plus de 20 jours consécutifs.

La commissaire Guylène Dhormes déposera une proposition sur la place des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et des élèves de l'accueil et de la francisation dans les projets éducatifs, la révision de l'offre de services au secondaire et les conseils d'établissement.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur les cours d'écoles communautaires.

7. Direction générale – modifications à la Directive visant à faciliter le signalement d'actes répréhensibles à l'égard de la CSDM et nomination d'une deuxième responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles

Document déposé : Rapport DG-01-388 en date du 9 novembre 2018
de M^e Geneviève Laurin et de Mme Caroline Renaud concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* qui a pour objectif de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et d'établir un régime général de protection contre les représailles;

CONSIDÉRANT que cette loi exige de désigner un responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, lorsqu'il reçoit une divulgation d'un employé, le responsable du suivi des divulgations doit vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être;

CONSIDÉRANT que le Protecteur du citoyen est d'avis qu'il est possible de nommer plus d'un responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a nommé M^e Geneviève Laurin responsable du suivi et M^e Sylvie Gallant substitut à la responsable du suivi;

CONSIDÉRANT que Mme Pascale Comeau occupe le poste d'analyste aux enquêtes au Bureau de l'audit interne depuis le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des informations reçues du Protecteur du citoyen, certaines modifications mineures devraient être apportées en lien avec le vocabulaire employé dans la directive;

CONSIDÉRANT qu'une ligne de signalement d'actes répréhensibles sera en fonction à partir du 22 novembre;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Pascale Comeau, analyste aux enquêtes au Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes, deuxième responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles;
- 2° de MODIFIER la *Directive visant à faciliter le signalement d'actes répréhensibles à l'égard de la CSDM* en fonction des propositions contenues au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER la diffusion de cette directive modifiée auprès de tous les employés à compter du 22 novembre 2018.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-444 en date du 30 octobre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme Andrée Demers, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe, à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-445 en date du 31 octobre 2018
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de Mme Zina Azira, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe, à l'école Ahuntsic.

10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous

Document déposé : Rapport DG-02-446 en date du 6 novembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction adjointe à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Andrée Demers au poste de direction adjointe à l'école primaire Sainte-Bernadette-Soubirous à compter du 22 novembre 2018;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation de six mois, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

11. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – évaluation finale

Document déposé : Rapport DG-02-447 en date du 6 novembre 2018
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de CONFIRMER le choix de Mme Nathalie Aumais, qui a favorablement réussi sa période de probation au poste de direction adjointe, à l'école Alice-Parizeau.

12. Direction générale adjointe à la gestion de la planification financière et de l'efficacité opérationnelle – entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires de l'île de Montréal

Document déposé : Rapport DG-05-171 en date du 6 novembre 2018
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la chronologie du processus menant à la révision de l'ancienne entente-cadre entre la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal relativement à l'échange de plateaux sportifs et récréatifs;

CONSIDÉRANT les travaux déjà débutés pour la révision de l'ancienne entente-cadre par la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'en mai 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) conjointement avec le Service des ressources matérielles et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal, communiquent leur intention quant à la mise en place d'une entente-cadre Reflexe Montréal réunissant les cinq commissions scolaires présentes sur le territoire de la Ville de Montréal (*Commission scolaire de Montréal, Commission scolaire English-Montreal, Commission scolaire Lester B. Pearson, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et Commission scolaire de la Pointe-de-l'Ile*);

CONSIDÉRANT que l'entente concerne les installations déjà construites et conçoit les mêmes principes pour les installations futures;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2018, les membres du groupe de travail ont convenu des termes et des conditions d'une nouvelle « Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires », à être signés par les parties;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente-cadre prendrait effet, rétroactivement, à la rentrée scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune facturation ne sera échangée entre les institutions, en revanche une comptabilisation précise sera faite par tous;

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière du MEES sera versée en contrepartie de l'abolition de la facturation et qu'un ajustement sera fait en fonction des coûts réels;

CONSIDÉRANT les principaux objectifs et les termes de cette entente-cadre;

CONSIDÉRANT que le 22 octobre dernier, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'entente entre la Ville, les cinq commissions scolaires, le MEES et le ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le projet d'entente entre la Ville de Montréal, le MEES, le ministre responsable de la Métropole et de la Région de Montréal, et les cinq commissions scolaires visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés par la CSDM à signer l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires de l'île de Montréal;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour mettre en place un comité de mise en œuvre et de suivi en collaboration avec l'ensemble des partenaires;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles en collaboration avec le Secteur de la location de salles de poursuivre les travaux avec la Ville de Montréal, notamment pour l'élaboration de la convention d'utilisation, l'élaboration des ententes locales avec les arrondissements;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles en collaboration avec le Secteur de la location de salles pour tenir à jour une comptabilisation précise de l'utilisation des installations et des équipements sportifs, tant dans les écoles de la CSDM que dans les installations de la Ville de Montréal;
- 6° de MANDATER le Service des ressources matérielles en collaboration avec le Secteur de la location de salles pour la rédaction d'un rapport à l'automne 2019, en vue d'informer le Conseil des commissaires de la mise en œuvre de la nouvelle entente-cadre et de faire des recommandations, si nécessaire.

13. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – Synthèse des travaux et demande d'autorisation pour un exercice de participation citoyenne menant à une consultation sur la révision de l'offre de services au secondaire

Document déposé : Rapport DG-06-217 en date du 13 novembre 2018
de Mmes Karine Fournier et Luce Lacasse concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT les articles 207.1, 208 et 209 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), qui précisent le rôle de la Commission scolaire en fonction de sa mission, particulièrement celle d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compé-

tence, les services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement;

CONSIDÉRANT la résolution 44 de la séance du Conseil des commissaires du 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT les travaux menés par les directions d'établissement du secondaire;

CONSIDÉRANT les réflexions du comité sur la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite de la CSDM qui expose en page 6 une vision préconisant des milieux éducatifs inclusifs;

CONSIDÉRANT le rapport Cap sur l'équité du Conseil supérieur de l'éducation;

CONSIDÉRANT l'importance de la mobilisation de tous les acteurs concernés de près ou de loin par une révision de l'offre de services des établissements secondaires de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'importance de l'adhésion de l'ensemble de la communauté éducative aux changements à implanter afin de faire des écoles secondaires des milieux inclusifs et équitables;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER les directions d'établissement du secondaire d'informer leur équipe-école et leur conseil d'établissement de l'analyse de l'offre de services et des principes qui ont guidé l'analyse;
- 2° de MANDATER la direction d'unité du secondaire, en collaboration avec le Service de la gestion des personnes et du développement de compétences, de procéder à la consultation officielle des associations et des syndicats, de même que du comité de parents;
- 3° de MANDATER la direction d'unité du secondaire, en collaboration avec le Bureau de la participation citoyenne, de procéder à un exercice de participation citoyenne menant à une consultation auprès de la population sur les principes qui devraient guider une révision de l'offre de service des écoles secondaires de la CSDM;
- 4° de MANDATER la direction d'unité du secondaire de procéder à l'analyse des résultats des différentes consultations;
- 5° de MANDATER la direction d'unité du secondaire de déposer des propositions de scénarios de révision de l'offre de services au secondaire, scénarios qui s'appuient sur l'analyse de situation et des résultats des consultations;

- 6° de CONFIER à la direction générale adjointe aux services pédagogiques, à l'organisation scolaire, au développement et à l'innovation professionnelle, la coordination de la révision de l'offre de service au secondaire;
- 7° de MANDATER la direction générale adjointe aux services pédagogiques, à l'organisation scolaire, au développement et à l'innovation professionnelle de rendre compte de l'avancement des travaux périodiquement au comité institutionnel sur la qualité des services éducatifs.

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – choix de limite par réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) – année 2019

Document déposé : Rapport A-29-1904 en date du 19 octobre 2018 de M^e Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le salaire maximal assurable pour l'année 2019 s'établit à 76 500 \$;

CONSIDÉRANT que les différents scénarios envisagés tiennent compte des tendances observées dans les dossiers de lésions professionnelles sur une période de 6 ans (2011 à 2016 inclusivement);

CONSIDÉRANT la proposition de la firme de consultants sur le choix de limite par réclamation, soit 9 fois le salaire maximum annuel assurable;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER pour l'année 2019 la limite par réclamation à 9 fois le salaire maximum annuel assurable (76 500 \$), soit 688 500 \$;
- 2° d'AUTORISER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences :
 - a) à agir pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et au nom de celle-ci relativement à toute communication avec la CNESST au regard de l'attestation du choix de limite par réclamation;
 - b) à transmettre à la CNESST, avant le 15 décembre 2018, l'attestation du choix de la limite.

15. Service des ressources financières – états financiers – exercice clos le 30 juin 2018

Document déposé : Rapport A-31-3600 en date du 8 novembre 2018 de Mme Lise Marie Bégin et de MM. Krimo Azouaou et Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que « le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au

Conseil des commissaires, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et de l'analyse de la direction lors de la réunion du comité d'audit tenue le 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du Vérificateur général du Québec, daté du 12 octobre 2018, portant sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT les explications fournies dans l'analyse des états financiers par la direction présentée dans le présent document;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant du Vérificateur général du Québec portant sur ces états financiers.

16. Service des ressources financières – identification de sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le secteur Angus – avis d'appel d'intérêt 27-578S

Document déposé : Rapport A-31-3624-A en date du 21 novembre 2018 de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'espace pour desservir le secteur Angus du quartier scolaire 8A Rosemont Ouest;

CONSIDÉRANT la résolution 10 de la séance du Conseil des commissaires du 29 août 2018 mandatant le Bureau des approvisionnements afin de lancer un avis d'appel d'intérêt pour identifier des sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le Secteur Angus;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel d'intérêt portant le # 27-578S a été publié dans les journaux et lancé sur le SEAO le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT que deux propositions ont été reçues dans le cadre de cet avis d'appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT que, selon la grille d'évaluation servant à l'analyse des propositions de sites d'implantation d'écoles, une des propositions ne répond pas aux exigences;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre le processus d'évaluation qualitative, de tenure et de coûts de la proposition conforme à la grille, en respectant l'échéancier fixé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est PROPOSÉ :

- 1° de POURSUIVRE le processus d'évaluation qualitative, de tenure et de coûts de la proposition conforme à la grille d'évaluation.

Le commissaire Jean-Denis Dufort déclare son intérêt et se retire.

Le commissaire Kenneth George demande le vote sur la proposition principale.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Ben Valkenburg, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Guylène Dhormes, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de POURSUIVRE le processus d'évaluation qualitative, de tenure et de coûts de la proposition conforme à la grille d'évaluation.

17. Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 2017-2018 et proposition d'utilisation de la mesure 50760 et autres mesures pour l'année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-32-193 en date du 13 novembre 2018
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les balises prescrites qui concernent l'utilisation de la mesure ministérielle 50760 – *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec*;

CONSIDÉRANT les avis recueillis auprès des directions des établissements par le biais du comité des partenaires du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la consultation menée formellement auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

CONSIDÉRANT la participation des Services éducatifs à l'élaboration d'une proposition relative au maintien des ressources éducatives numériques les plus utilisées par les écoles et les centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les améliorations concrètes à l'environnement technologique qui découleront des investissements projetés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la proposition soumise pour l'utilisation des mesures ministérielles 50761, 50762, 50763, 50764, 50766, 50767 et 15082;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de procéder à la répartition des sommes associées à la mesure ministérielle selon les balises prescrites au présent rapport.

18. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation du 6255, rue Boyer

Document déposé : Rapport A-33-1277 daté du 1^{er} novembre 2018
de Mme Chantal Brassard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation de ne pas reprendre cet immeuble pour une éventuelle reprise aux fins scolaires;

CONSIDÉRANT que le locataire actuel de l'immeuble situé au 6255, rue Boyer n'a pas manifesté d'intérêt pour l'acquisition de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire English Montréal n'a pas manifesté l'intérêt d'acquérir cet immeuble;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*, en vertu duquel la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit procéder par voie de soumissions publiques pour l'aliénation d'un immeuble dont la valeur excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives* (R.I.R.Q., chapitre 1-8.3);

CONSIDÉRANT que la CSDM doit dorénavant recourir exclusivement aux services de la Société québécoise des infrastructures pour tout projet de disposition ou d'aliénation d'immeubles;

CONSIDÉRANT que les honoraires du personnel de la SQI pour ce mandat seront calculés conformément à la grille de tarification de la SQI;

CONSIDÉRANT que la SQI pourra retenir les services de firmes de professionnels externes, auquel cas la CSDM sera préalablement informée des honoraires exigés;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 158 que le Conseil des commissaires est le délégataire désigné pouvant approuver l'envoi au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et à la SQI d'une demande d'autorisation d'aliéner un immeuble;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir l'autorisation de procéder par voie de soumissions publiques à l'aliénation de l'immeuble excédentaire sis au 6255, rue Boyer;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de conclure une entente de prestation de services avec la Société québécoise des infrastructures dont les honoraires sont estimés de façon préliminaire à 2 000 \$, plus les taxes applicables, en plus des possibles honoraires d'une firme de professionnels externe qui seront soumis à la CSDM au préalable, afin d'accompagner la Commission scolaire de Montréal dans ses démarches entourant le processus d'aliénation du bâtiment excédentaire sis au 6255, rue Boyer, par voie de soumissions publiques.

19. Service des ressources matérielles – école Bedford – démolition partielle pour agrandissement

Document déposé : - Rapport A-33-1281 en date du 5 novembre 2018
de Mme Marie-Eve Picotin concernant le sujet en référence
- Résolution du comité exécutif du 13 novembre 2018

CONSIDÉRANT qu'en 2011, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) autorisait la réalisation du projet d'agrandissement de l'école Bedford;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser le projet d'agrandissement, une démolition partielle de l'école Bedford est nécessaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition partielle pour permettre l'agrandissement de l'école Bedford;

2° d'INFORMER les conseils d'établissement des changements à venir.

20. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture de Montréal – signature d'un acte d'emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal et d'une lettre de résiliation partielle du bail permettant la construction de nouvelles serres au Jardin botanique

Document déposé : Rapport A-33-1282 en date du 6 novembre 2018
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'emphytéose pour la construction de nouvelles serres;

CONSIDÉRANT qu'un avis de résiliation partielle de la part de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) du bail intervenu le 28 août 2018 entre la Ville de Montréal et la CSDM est nécessaire à la signature de l'acte d'emphytéose;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender le bail suite à cette résiliation partielle;

CONSIDÉRANT la nouvelle source de financement provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la construction de nouvelles serres au montant d'environ 6 M\$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'AUTORISER les personnes désignées de la CSDM à signer, pour les besoins de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, un acte d'emphytéose liant la CSDM à la Ville de Montréal pour la construction de nouvelles serres au Jardin botanique;
- 2° d'AUTORISER les personnes désignées de la CSDM à signer l'avis de résiliation partielle du bail signé le 28 août 2018 (pastilles B);
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles et le Bureau des affaires juridiques, pour préparer l'amendement au bail avec la Ville de Montréal, afin d'ajuster la superficie des lieux loués et le loyer suivant la prise de possession des nouvelles serres.

21. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail entre la Commission scolaire de Montréal et Aéroports de Montréal pour les besoins de l’École des métiers de l’aérospatiale de Montréal à Mirabel

Document déposé : Rapport A-33-1284 en date du 6 novembre 2018
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’arrivée à échéance du bail liant la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et Aéroports de Montréal (ADM);

CONSIDÉRANT le besoin existant pour l’École des métiers de l’aérospatiale de Montréal (EMAM) à Mirabel;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la CSDM et ADM relativement aux conditions de location;

CONSIDÉRANT l’importance de conclure un bail pour les besoins de l’EMAM;

CONSIDÉRANT l’article 154 du *Règlement R2011 1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que tous les coûts liés à cette location seront payés par l’EMAM à même son budget;

CONSIDÉRANT le projet de bail en annexe du présent rapport;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer, pour les besoins pédagogiques de l’EMAM, un bail liant la CSDM et ADM;
- 2° d’AUTORISER l’EMAM à puiser dans son budget pour le paiement des frais de location.

22. Service des ressources matérielles – 4635, Place Borden – signature d’un bail entre la Commission scolaire de Montréal et la Commission scolaire English Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1288 en date du 6 novembre 2018
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 16 adoptée, le 28 mars 2018, par le Conseil des commissaires autorisant l’élaboration d’un bail avec la Commission scolaire English Montréal (annexe A);

CONSIDÉRANT que les termes et les conditions du bail ont été approuvés par le Bureau des affaires juridiques des deux parties;

CONSIDÉRANT l'article 154 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} novembre 2018, une demande d'aide financière pour le projet de location du bâtiment du 4635, place Borden y incluant les améliorations locatives, à ce jour, a été transmise dans le cadre de la mesure 30145 – location d'immeubles pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de recevoir l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les dépenses seront assumées par le budget de fonctionnement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les signataires de la CSDM à signer le bail liant la Commission scolaire de Montréal et la Commission scolaire English Montréal pour la location de l'immeuble sis au 4635, Place Borden.

23. Service du secrétariat général – comités légaux et comités de travail – nominations de commissaires – 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3151-B en date du 21 novembre 2018 de M^e Geneviève Laurin et de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit la mise en place de divers comités auxquels participent des commissaires, à savoir : le comité consultatif sur le transport scolaire (art. 188 de la LIP), le comité de vérification (art. 193.1 de la LIP), le comité de gouvernance et d'éthique (193.1 de la LIP) et le comité des ressources humaines (art. 193.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT que, sans être membre du comité, deux commissaires sont invités d'office au comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la composition du comité de gouvernance et d'éthique a été modifiée par résolution du Conseil des commissaires (résolution 31 de la séance ordinaire du 26 novembre 2014) afin que deux commissaires et un commissaire représentant le comité de parents y siègent;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un commissaire au comité de gouvernance et d'éthique en raison des nombreux mandats qui ont été confiés à ce comité au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT que la composition du comité des ressources humaines a été modifiée par résolution du Conseil des commissaires (résolution 17 de la séance ordinaire du 31 août 2016) afin que deux commissaires et un commissaire représentant le comité de parents y siègent;

CONSIDÉRANT que la composition du comité consultatif sur le transport doit être conforme au *Règlement sur le transport des élèves*;

CONSIDÉRANT que la composition du comité de vérification est prévue dans une charte adoptée par le Conseil des commissaires et qu'elle compte un minimum de sept membres dont :

- Un minimum d'un et un maximum de deux membres commissaires élus de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), dont un seul peut faire partie du comité exécutif;
- Un minimum de trois membres externes indépendants qui répondent aux critères énoncés dans la charte du comité de l'audit;
- Le directeur général de la CSDM et un autre membre de la direction générale;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a convenu de la mise en place de comités de travail et que des commissaires y siègent;

CONSIDÉRANT les mandats ciblés par le Conseil des commissaires pour ces comités;

CONSIDÉRANT que les commissaires sont nommés jusqu'à leur remplacement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui stipule que le Conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, la vice-présidence de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires représentant le comité de parents est de deux ans et qu'il est venu à échéance cette année;

CONSIDÉRANT que les élections du comité de parents se sont déroulées le 30 octobre 2018 et que les commissaires représentant du comité de parents nouvellement élus ont été invités à signifier leur intérêt à participer aux différents comités ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une présence régulière des membres aux travaux des comités;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de NOMMER Marie-José Mastromonaco à la vice-présidence du Conseil des commissaires;

- 2° de NOMMER les commissaires suivants pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique :
- Mme Diane Beudet (présidente)
 - M. Léo Lavoie
 - M. Ben Valkenburg
 - Mme Mélisandre Shanks
- 3° de NOMMER les commissaires suivants au comité de vérification :
- M. Kenneth George (président)
 - Mme Stéphanie Bellenger-Heng
- 4° de NOMMER les commissaires suivants pour siéger au comité des ressources humaines :
- Mme Diane Beudet (présidente)
 - Mme Chantal Jorg
 - Mme Linda Cazale
- 5° de NOMMER les commissaires suivants pour être invités d'office au comité consultatif du sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :
- M. Léo Lavoie
 - Mme Chantal Jorg
 - Mme Diane Beudet (substitut)
- 6° de NOMMER les commissaires suivants pour siéger au comité consultatif sur le transport :
- M. Khokon Maniruzzaman
 - Mme Marie-José Mastro Monaco
- 7° de NOMMER les commissaires suivants pour siéger aux différents comités de travail du Conseil des commissaires :
- a. Comité de vigie – Coalition pour des écoles saines
 - Mme Catherine Harel Bourdon (présidente)
 - M. Jean-Denis Dufort
 - b. Comité de vigie sur la politique d'admission des élèves et le transport scolaire
 - Mme Stéphanie Bellenger-Heng (présidente)
 - Mme Catherine Harel Bourdon
 - M. Mohamed Maazami
 - Mme Guylène Dhormes
 - c. Comité de travail sur la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire
 - M. Kenneth George (président)
 - M. Khokon Maniruzzaman
 - Mme Guylène Dhormes

- d. Comité de vigie sur la transformation organisationnelle
 - M. Ben Valkenburg
 - M. Khokon Maniruzzaman

 - e. Comité des outils financiers
 - Mme Marie-José Mastromonaco
 - Mme Diane Beaudet
 - Mme Linda Cazale

 - f. Comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde à la CSDM*
 - M. Kenneth George
 - Mme Violaine Cousineau
 - Mme Imane Allam

 - g. Comité de travail sur la sécurité
 - Mme Marie-José Mastromonaco (présidente)
 - M. Mohamed Maazami
 - Mme Linda Cazale

 - h. Comité central de l'environnement
 - M. Ben Valkenburg
 - Mme Stéphanie Bellenger-Heng
 - Mme Mélisandre Shanks
- 7° de RAPPELER que trois absences consécutives d'un membre à une rencontre d'un comité entraîneront automatiquement la fin de son appartenance audit comité;
- 8° de DEMANDER à la secrétaire générale de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

Le commissaire Jean-François Gosselin propose un amendement en vue d'ajouter un poste supplémentaire au « comité de gouvernance et d'éthique » et se propose pour combler ce poste.

Le vote est demandé par la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent contre.

Les commissaires Ben Valkenburg, Linda Cazale et Guylène Dhormes s'abstiennent.

Cette proposition d'amendement est donc rejetée à la majorité par les commissaires présents.

La commissaire Violaine Cousineau propose d'ajouter un énoncé à la proposition qui se lit comme suit :

« 9° de PERMETTRE à tous les membres du Conseil d'être informés de la tenue des différents comités et de permettre à tous d'y assister. »

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent contre.

Les commissaires Ben Valkenburg, Linda Cazale et Guylène Dhormes s'abstiennent.

Cette proposition d'amendement est donc rejetée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** de rejeter ces propositions de modifications.

La proposition principale initiale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

24. Service du secrétariat général – comités de révision – composition des comités et nomination de ses membres – modification de la résolution 27 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de décembre 2014

Document déposé : Rapport A-34-3152 en date du 13 novembre 2018
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant les demandes de révision d'une décision;

CONSIDÉRANT que la formation du comité de révision a été prévue par la résolution 27 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'élection de quatre nouveaux commissaires représentants du comité de parents le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le volume important de demandes de révision de décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MAINTENIR la règle selon laquelle la secrétaire générale, dès réception d'une demande de révision de décision, institue un comité formé de trois commissaires et d'un représentant du Secrétariat général, à titre de secrétaire du comité, selon la composition suivante :

- a) le commissaire de la circonscription qu'habite l'élève
- b) le commissaire de la circonscription de l'école fréquentée par l'élève
- c) le commissaire représentant le comité de parents

et dans l'éventualité où l'élève habite la même circonscription que l'école qu'il fréquente, solliciter, dans l'ordre indiqué, les commissaires suivants :

1. Mme Marie-José Mastro Monaco
2. Mme Diane Beudet
3. M. Ben Valkenburg
4. M. Kenneth George

2° de PRÉCISER la règle au sujet des commissaires représentant le comité de parents, à savoir :

- a) Lorsqu'il s'agit d'une demande de révision de décision qui concerne un élève HDAA, le commissaire représentant les élèves HDAA est choisi. Advenant son absence ou sa non disponibilité, le commissaire de l'ordre d'enseignement visé est choisi, les deux autres commissaires représentant le comité de parents sont substitués.
 - b) Lorsque l'élève n'est pas HDAA, le commissaire de l'ordre d'enseignement et le quatrième commissaire parent sont sollicités en alternance. Les deux autres commissaires représentant le comité de parents sont alors substitués.
- 3° de MODIFIER en conséquence la résolution 27 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 17 décembre 2014.

25. Service du secrétariat général – demande d'autorisation pour entamer les démarches avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) en vue de modifier le support de conservation des documents relatifs aux instances décisionnelles

Document déposé : Rapport A-34-3153 en date du 13 novembre 2018
de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport déposé à la séance du Conseil des commissaires le 3 juin 2002 qui a mené à l'adoption du calendrier de conservation actuel;

CONSIDÉRANT les exigences fixées par les articles 7, 8 et 9 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q. chapitre A-21.1);

CONSIDÉRANT les exigences fixées par le *Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques* (A-21.1, r.2);

CONSIDÉRANT qu'en 1998, la CSDM souhaitait modifier ses façons de faire en procédant à la numérisation de ses documents et Archives nationales du Québec (ANQ) avait alors suggéré de procéder aux modifications avant de produire un nouveau calendrier;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire approuver par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) toute modification relative à son calendrier de conservation, tel le support qu'elle souhaite utiliser pour la conservation de ces documents;

CONSIDÉRANT les pratiques de gestion responsable mises en application en cohérence avec le Plan vert de la CSDM;

CONSIDÉRANT la délocalisation du centre administratif prévue d'ici l'automne 2019 dans des espaces restreints;

CONSIDÉRANT le projet institutionnel Gestion documentaire qui est en cours;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service du secrétariat général à entamer les démarches avec Bibliothèque et Archives nationales (BAnQ) en vue de modifier le support de conservation de ses documents relatifs aux instances décisionnelles;
- 2° d'AUTORISER le Service du secrétariat général à procéder à l'archivage numérique des documents relatifs aux instances décisionnelles dès que l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales (BAnQ) sera obtenue;
- 3° de MODIFIER le calendrier de conservation en conséquence;
- 4° de MANDATER le Service du secrétariat général de déposer au Conseil des commissaires un rapport d'information sur l'avancement des travaux dès la réception de l'approbation de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ).

26. Service du secrétariat général – révision du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* – révision pour adoption

Document déposé : Rapport A-34-3154 en date du 15 novembre 2018
de M^e Jessy Authier-Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 174 et 181 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoient la possibilité pour le Conseil des commissaires de déléguer, par règlement,

certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au comité exécutif, à un hors cadre ou à un cadre de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil des commissaires en juillet 2011 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et les modifications apportées à ce règlement en 2014, en 2016 ainsi qu'en 2017;

CONSIDÉRANT que ledit règlement doit être actualisé afin de tenir compte des changements législatifs et des changements à la structure organisationnelle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les additions et modifications qui sont proposées aux articles 1.1, 23, 34, 69, 71, 84, 85, 100, 101, 102, 110, 111, 112, 117, 118, 119, 125, 132.1, 154, 154.1, 163 et 164 dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 26 septembre 2018, le Conseil des commissaires adoptait une version pour consultation du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la CSDM a tenu une consultation auprès des trois associations de cadres de la CSDM, soit l'Association des cadres de Montréal (ACM), l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) quant aux modifications proposées audit règlement, et que cette consultation a débuté le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT le bilan de la consultation tenue auprès des associations de cadres de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER à compter du 21 novembre 2018, les modifications proposées au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (voir l'annexe 1 du rapport A-34-3154 déposé);
- 2^o de PUBLIER un avis à cet effet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.).

27. Service du secrétariat général – conclusion d'une entente de collaboration – Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc. – tournage de la série télévisuelle intitulée « 180 jours, saison II » à l'école secondaire Saint-Henri

Document déposé : Rapport A-34-3156 en date du 21 novembre 2018 de M^e Jessy Authier-Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que *Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc.* produit une série télévisuelle intitulée « 180 jours, saison II » portant sur le milieu de l'enseignement public secondaire et relatant les motivations, la réalité et les enjeux sociaux de

la direction, des professionnels, des autres membres du personnel, des stagiaires, des bénévoles, des élèves et des parents de ce milieu;

CONSIDÉRANT qu'*Avanti* désire tourner la Série dans un établissement de la CSDM, soit l'école secondaire Saint-Henri, situé au 4115 rue Saint-Jacques, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le tournage de la Série implique la participation de la direction, des professionnels, des autres membres du personnel, des stagiaires, des bénévoles, des élèves et des parents de l'école secondaire Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que l'organisation et les frais reliés au tournage de la Série sont assumés par *Avanti*;

CONSIDÉRANT que la CSDM accepte de permettre le tournage de la Série par *Avanti* à l'école secondaire Saint-Henri aux conditions stipulées à l'entente de collaboration (voir l'annexe 1 du présent rapport);

CONSIDÉRANT que la direction de l'établissement et l'équipe-école sont en accord avec ce projet et souhaitent y participer;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une excellente opportunité de valoriser le milieu de l'enseignement public secondaire aux yeux du grand public;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Directeur général de la CSDM à signer l'entente de collaboration avec *Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc.*;
- 2° d'AUTORISER *Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc.* à procéder au tournage de la Série à l'école secondaire Saint-Henri;
- 3° de MANDATER le Service du secrétariat général de soutenir l'école secondaire Saint-Henri dans toutes les démarches de ce tournage et d'assurer l'application de l'entente de collaboration;
- 4° de MANDATER Benoît Thomas, directeur de l'unité deux, en collaboration avec la direction de l'établissement, Camille Gouin, de transmettre dans les meilleurs délais les informations pertinentes au sujet du tournage à venir aux parents de tous les élèves de l'école.

28. Service du secrétariat général – protectrice de l'élève – avis de la protectrice concernant un élève de la formation générale des jeunes – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-40 en date du 14 novembre 2018
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-40 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande du parent au sujet de l'élève;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE de la recommandation de la protectrice de l'élève;

2° de DONNER SUITE à la recommandation de la protectrice de l'élève.

29. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 24 octobre et le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Alphonse-Desjardins – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-448 en date du 7 novembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Sylvie Pitt au poste de direction à l'école Alphonse-Desjardins à compter du 8 novembre 2018.

- b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Pascal-Baylon – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-449 en date du 9 novembre 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Nathalie Blanchet au poste de direction à l'école Saint-Pascal-Baylon à compter du 19 novembre 2018.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Bibiane – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-450 en date du 13 novembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Bernard Ouellet au poste de direction à l'école Sainte-Bibiane à compter du 7 janvier 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- d) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-451 en date du 13 novembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Marie-Claude Boucher au poste de direction à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous à compter du 17 décembre 2018;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- e) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Notre-Dame-du-Foyer – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-452 en date du 13 novembre 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Line Bellerose au poste de direction à l'école Notre-Dame-du-Foyer à compter du 7 janvier 2019.

- f) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Gabriel-Lalemant – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-453 en date du 15 novembre 2018 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Fabienne Groslier-Cauchy au poste de direction à l'école Saint-Gabriel-Lalemant à compter du 19 novembre 2018;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- g) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – nomination au poste de coordination du Bureau des services conseil en assiduité au travail

Document déposé : Rapport A-29-1903 en date du 17 octobre 2018 de M^e Joëlle Landry concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Nancy Fiset au poste de coordination au Bureau des services conseils en assiduité au travail à partir du 5 novembre 2018;
- 2° de SOUMETTRE Mme Nancy Fiset à une période de probation d'une année, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal (P2009-2)*.

- h) Service des ressources matérielles – ajout d'un projet dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-33-1289 en date du 7 novembre 2018 de M. Rémi Comte Duvernay concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER la mise en œuvre du projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et du respect du montage financier proposé;
- 2° d'APPROUVER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, la dépense dont fait état le présent rapport;

- 4° de DEMANDER à la direction générale de produire une lettre signée confirmant la demande d'aide financière dont fait état le présent rapport.

30. Information :

- a) A-33-1290 Service des ressources matérielles – liste des écoles ayant eu des projets de réfection de cour
- b) A-33-1291 Service des ressources matérielles – projet d'une nouvelle école Irénée-Lussier – accompagnement de la CSDM par la Société québécoise des infrastructures (SQI)
- c) INF-781 Webdiffusion des séances du Conseil des commissaires : statistiques de consultation
- d) INF-784 Appel à candidatures – commissaires scolaires cooptés à la CSDM

31. Proposition des commissaires

31 a) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon – composition du comité exécutif et nomination des membres

Document déposé : Rapport CC-M-288-A

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui prévoit que « [l]e Conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de commissaire qu'il détermine, dont le président, au moins un commissaire représentant du comité de parents et au moins un commissaire coopté, le cas échéant »;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est présentement composé des membres suivants :

- Présidente : Catherine Harel Bourdon,
- Vice-président : Ben Valkenburg,
- Marie-José Mastromonaco, commissaire,
- Kenneth George, commissaire,
- Diane Beaudet, commissaire,
- Mélanie Robinson, commissaire-parent,
- Julie Wagner, commissaire-parent;

CONSIDÉRANT la fin des mandats des deux commissaires-parents siégeant au comité exécutif le 3 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de nouveaux commissaires-parents le 4 novembre 2018 suite aux élections du comité de parents tenues le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le souhait de Mme Guylène Dhormes de siéger au comité exécutif à titre de représentante du comité de parents, tel que manifesté dans son formulaire de mise en candidature pour les élections du comité de parents de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires procédera ultérieurement à la nomination de deux commissaires cooptés;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire de Montréal est d'office membre du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité et la stabilité au sein du comité exécutif;

Il est PROPOSÉ :

1° de NOMMER les commissaires suivants membres du comité exécutif :

- Mme Catherine Harel-Bourdon, présidente,
- Mme Marie-José Mastromonaco,
- M. Kenneth George,
- M. Bernardus Valkenburg,
- Mme Diane Beaudet,
- Mme Guylène Dhormes, commissaire-parent EHDAA;

2° de NOMMER Mme Diane Beaudet à titre de vice-présidente du comité exécutif;

3° de DÉSIGNER ultérieurement un des deux commissaires cooptés pour siéger au comité exécutif, à la suite de sa nomination au Conseil des commissaires;

4° de DEMANDER au secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

La commissaire Violaine Cousineau propose d'ajouter l'élément suivant à la proposition :

« 5° Si les parents, lors de l'assemblée générale du comité de parents de la semaine prochaine, adhèrent à l'idée de maintenir un deuxième parent au comité exécutif, nous intégrerons cette personne au sein du comité exécutif et il reviendra à la présidente de voir comment elle assurera la composition du comité exécutif pour que ce deuxième parent y soit maintenu. »

Le commissaire Kenneth George demande le vote sur cet amendement.

Les commissaires Ben Valkenburg, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Linda Cazale et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Guylène Dhormes, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent contre.

La proposition d'amendement de la commissaire Violaine Cousineau est donc rejetée par la majorité des commissaires présents.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition principale.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Ben Valkenburg, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

Les commissaires Linda Cazale et Guylène Dhormes s'abstiennent.

La proposition principale est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER les commissaires suivants membres du comité exécutif :

- Mme Catherine Harel-Bourdon, présidente,
- Mme Marie-José Mastromonaco,
- M. Kenneth George,
- M. Bernardus Valkenburg,
- Mme Diane Beaudet,
- Mme Guylène Dhormes, commissaire-parent EHDAA;

2° de NOMMER Mme Diane Beaudet à titre de vice-présidente du comité exécutif;

3° de DÉSIGNER ultérieurement un des deux commissaires cooptés pour siéger au comité exécutif, à la suite de sa nomination au Conseil des commissaires;

4° de DEMANDER au secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

(Reprise ici de la séance à la suite de l'ajournement du 21 novembre)

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 27 novembre 2018 (17 h 30)

– 4^e séance (deuxième partie) –

Présences pour le 27 novembre 2018

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–Saint-
Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Iman Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
Guylène Dhormes, commissaire représentant le comité de
parents (EHDAA)
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)
- ABSENTS :**
- MM. Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
 - Mmes Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité
de parents
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^c Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mmes Marie-Li Bélisle, Secrétaire générale adjointe
Karine Fournier, analyste, Secrétariat général

La commissaire Imane Allam s'absente durant les discussions des points CC-I-92 et CC-I-93.

La commissaire Linda Cazale s'absente durant les discussions du point CC-I-93.

- 31 b) Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin visant à permettre à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires d'intervenir lors de la période de questions du public

Document déposé : Rapport CC-I-89

Le commissaire Kenneth George propose de déposer cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du 19 décembre prochain du Conseil des commissaires.

- 31 c) Proposition d'urgence des commissaires Diane Beaudet et Stéphanie Bellenger-Heng pour une gestion écoresponsable des déchets des écoles et pour la promotion des « lunchs zéro déchet »

Document déposé : Rapport CC-M-291

CONSIDÉRANT les plus récents appels des milieux scientifiques nous invitant tous à agir urgemment et de façon diligente pour protéger la planète face au réchauffement climatique et à la surexploitation de ses ressources;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses 17 000 membres du personnel, ses 114 000 élèves répartis dans 191 établissements; et qu'elle est consciente de ses responsabilités environnementales et de son rôle d'acteur écoresponsable;

CONSIDÉRANT que le Plan vert de la CSDM vise à mettre en place les conditions nécessaires au développement de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté dans ses établissements, tout en assurant une gestion tenant compte des préoccupations liées au développement durable et à l'écocitoyenneté dans ses établissements;

CONSIDÉRANT que la CSDM encourage les actions locales visant à diminuer son empreinte écologique et qu'elle oriente ses choix vers une gestion de plus en plus écoresponsable;

CONSIDÉRANT que la CSDM vise à réduire l'utilisation du plastique (pailles, bouteilles, etc.) dans ses établissements; et qu'elle encourage les milieux à récupérer le papier, à réduire leur consommation énergétique et à recycler les matières plastiques et cartonnées;

CONSIDÉRANT que les élèves et les parents de plusieurs milieux souhaitent voir leur école faire preuve d'exemplarité pour la gestion des déchets et des matières recyclables dans les cafétérias ou dans les salles à dîner; et leur souhait que les milieux adoptent un mode de vie écoresponsable en réduisant leurs déchets et en favorisant le recyclage et la récupération;

CONSIDÉRANT l'existence d'une pétition initiée par des élèves de la CSDM pour sauver la planète en promouvant des « lunchs ZÉRO déchet » par l'utilisation d'ustensiles réutilisables, de contenants hermétiques en tissus ou en verre, de bouteilles réutilisables, en évitant les portions individuelles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Ville de Montréal pour s'assurer que les équipements collectifs requis pour une gestion optimale des déchets soient mis à la disposition des établissements scolaires;
- 2° de DONNER à la Direction générale le mandat de concevoir et de mettre en œuvre un plan visant la récupération et le compostage dans tous les établissements de la CSDM.

31 d) Proposition d'urgence des commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau visant à demander un état de situation concernant l'intention manifestée par le Conseil des commissaires de mettre fin aux « services de garde à deux vitesses »

Document déposé : Rapport CC-I-90

La commissaire Imane Allam propose de déposer cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires, soit le 21 décembre 2018.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du 19 décembre prochain du Conseil des commissaires.

31 e)

Proposition d'urgence de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng en faveur d'un programme universel de saine alimentation scolaire et de développement durable

Document déposé : Rapport CC-M-292

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses 17 000 membres du personnel, ses 114 000 élèves répartis dans 191 établissements s'est montrée favorable dans une motion à la distribution d'un repas gratuit et de qualité pour tous visant à réduire la stigmatisation, l'exclusion alimentaire et à assurer la réussite éducative de tous ses élèves; sous condition de l'implantation d'un programme universel d'alimentation scolaire et du financement ministériel;

CONSIDÉRANT que le tiers des élèves canadiens du primaire et les deux tiers de ceux du secondaire ne mangent pas un déjeuner nutritif avant d'aller à l'école;

CONSIDÉRANT que le Canada occupe le 37^e rang parmi 41 pays riches en ce qui a trait à l'accès des enfants aux aliments nutritifs et sains; et que le Canada est l'un des rares pays industrialisés qui ne possèdent aucun programme alimentaire scolaire;

CONSIDÉRANT que l'insécurité alimentaire constitue un défi en matière de santé publique et qu'il affecte 1,15 million d'enfants canadiens de moins de 18 ans (soit un enfant de cette catégorie d'âge sur six);

CONSIDÉRANT que les programmes d'alimentation scolaire engendrent une augmentation de la consommation de fruits, de légumes et d'autres aliments sains; et qu'ils contribuent à la santé et au bien-être des élèves de même qu'à la connexité entre l'école et la communauté;

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves. L'objectif est de privilégier des milieux éducatifs inclusifs avec des pratiques pédagogiques et de gestion inspirantes et efficaces; et dans lequel les programmes d'alimentation scolaire peuvent grandement y contribuer;

CONSIDÉRANT l'action collective menée avec ses partenaires en économie sociale pendant la campagne électorale, soit la distribution d'un lunch gratuit à 4000 élèves dans dix écoles, visant à sensibiliser les partis en lice à l'importance d'un programme universel en alimentation scolaire au Québec;

CONSIDÉRANT que les programmes d'alimentation scolaire ont le potentiel de soutenir les économies locales en augmentant le nombre d'emplois et en ouvrant le marché aux aliments locaux frais;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o d'APPUYER l'implantation d'un programme fédéral universel de saine alimentation scolaire portée par la Coalition pour une saine alimentation scolaire à l'échelle du pays;

- 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec et auprès des ministres provincial et fédéral de la Santé dans le but de faire valoir l'importance d'un programme universel d'alimentation scolaire visant à réduire l'insécurité alimentaire chez les jeunes à travers le Canada.

Le commissaire Kenneth George demande le vote sur la proposition principale.

Tous les commissaires présents votent pour.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPUYER l'implantation d'un programme fédéral universel de saine alimentation scolaire portée par la Coalition pour une saine alimentation scolaire à l'échelle du pays;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec et auprès des ministres provincial et fédéral de la Santé dans le but de faire valoir l'importance d'un programme universel d'alimentation scolaire visant à réduire l'insécurité alimentaire chez les jeunes à travers le Canada.

31 f) Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau visant à appuyer les revendications du collectif *Debout pour l'école!*

Document déposé : Rapport CC-I-91

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à assurer une plus grande mixité sociale et culturelle dans nos classes et à faire en sorte d'assurer une réelle égalité des chances pour l'ensemble des élèves québécois;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel qui affecte durement les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et qui est notamment imputable aux difficiles conditions de travail des personnels scolaires (lourdeur de la tâche, rémunération, composition des classes, manque de soutien à l'enseignement, etc.);

CONSIDÉRANT les demandes historiques de la CSDM quant à la nécessité d'accroître le nombre de professionnels en soutien à l'enseignement;

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre aux membres du personnel de s'exprimer dans l'espace public concernant les difficultés qui se vivent actuellement dans le monde de l'éducation;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPUYER les revendications du collectif *Debout pour l'école!* qui devraient permettre, si elles étaient mises en application, une amélioration sensible des conditions de scolarisation des élèves de la CSDM.

Le commissaire Kenneth George propose les amendements suivants :

- remplacer le dernier considérant par le suivant :
«CONSIDÉRANT la nécessité de continuer à s’associer à des partenaires qui partagent ces perspectives. »
et
- remplacer la proposition par la suivante :
« 1^o de DONNER à la présidente le mandat de communiquer avec la direction du collectif *Debout pour l’école!* pour connaître plus précisément les revendications de ce collectif. »

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur l’amendement du commissaire Kenneth George.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Ben Valkenburg, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Guylène Dhormes, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent pour.

La commissaire Imane Allam vote contre.

La proposition d’amendement du commissaire Kenneth George est donc adoptée par la majorité des commissaires présents.

La commissaire Imane Allam propose le dépôt de la proposition principale non-amendée pour étude à la séance du Conseil des commissaires du mois de décembre.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition de dépôt.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Diane Beaudet, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George et Stéphanie Bellenger-Heng votent contre.

La commissaire Imane Allam vote pour.

Les commissaires Ben Valkenburg, Linda Cazale et Guylène Dhormes s’abstiennent.

La proposition de dépôt de la proposition principale non amendée à la séance du Conseil des commissaires du mois de décembre est donc rejetée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu’il y a urgence à assurer une plus grande mixité sociale et culturelle dans nos classes et à faire en sorte d’assurer une réelle égalité des chances pour l’ensemble des élèves québécois;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel qui affecte durement les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et qui est notamment imputable aux difficiles conditions de travail des personnels scolaires (lourdeur de la tâche, rémunération, composition des classes, manque de soutien à l'enseignement, etc.);

CONSIDÉRANT les demandes historiques de la CSDM quant à la nécessité d'accroître le nombre de professionnels en soutien à l'enseignement;

CONSIDÉRANT la nécessité de continuer à s'associer à des partenaires qui partagent ces perspectives;

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

1^o de DONNER à la présidente le mandat de communiquer avec la direction du collectif *Debout pour l'école!* pour connaître plus précisément les revendications de ce collectif.

31 g) Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin sur le suivi de la proposition CC-I-49 concernant la nécessité de développer un protocole en cas de remplacements à répétition dans des classes de la CSDM

Document déposé : Rapport CC-I-92

CONSIDÉRANT la proposition CC-I-49 débattue, modifiée et adoptée à la majorité lors du Conseil des commissaires du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un protocole à l'automne 2017 cherchant à venir minimiser les impacts sur les élèves, les parents et l'équipe-école ainsi qu'encadrer la communication entre l'école et les parents lors de situation de remplacements à répétition à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires demandait qu'un rapport soit déposé de façon régulière au comité du Conseil sur les ressources humaines, rapport faisant état des cas de remplacements à répétition, des mesures de stabilisation mises en place et de recommandations pour bonifier les pratiques;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires demandait que soit déposé au Conseil des commissaires un rapport annuel à la fin de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT que les rapports n'ont pas été déposés de façon régulière au comité du Conseil sur les ressources humaines ni durant l'année scolaire 2017-2018, ni depuis le début de l'année scolaire 2018-2019, non plus qu'au Conseil des commissaires à la fin de l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la CSDM devait proposer à l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal (APPM) de signer une lettre d'entente sur ce sujet ou de modifier les articles pertinents de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaitait qu'une négociation soit entreprise entre la CSDM et l'APPM afin de voir à la modification des clauses de l'entente locale pour prévoir une clause d'exception lors de circonstances particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER le dépôt rapidement des rapports attendus par le comité des ressources humaines et le Conseil des commissaires;
- 2° de DEMANDER un suivi formel des actions entreprises et de l'avancement de celles-ci auprès de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal.

31 h) Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant l'élaboration des projets éducatifs

Document déposé : Rapport CC-I-93

La commissaire-parent Guylène Dhormes propose de déposer cette proposition à la séance du 19 décembre prochain du Conseil des commissaires.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du 19 décembre prochain du Conseil des commissaires.

32. Période réservée aux commissaires

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée aux commissaires.

33. Période réservée à la direction générale

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 18 h 36 le 27 novembre 2018.

Secrétariat général – 14 janvier 2019